MONTERFIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260312-202620-DE

SEANCE DU 12 MARS 2026

Date de convocation :		5 MARS 2026
Date d'affichage :		6 MARS 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**14**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le douze Mars à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel - GLAIS Marie-Thérèse – LECHEVALIER Casimir - NOGUES Sandrine, Adjoints
MM BARAZER Nona - BLOT Anthony - ELIE Laëtitia – HERVAULT Olivier – JAMIN Sandrine – PILLET Frédéric – QUIGNON Olivier – RATTINA Sandra - RUBIN Sylvie - THOMAS Aurélie
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :
M THOMAS Yvonnick a donné pouvoir à M DUAULT Michel

Secrétaire de séance : M QUIGNON Olivier

DELIBERATION N° :	2026-20

OBJET DE LA DELIBERATION :
Projet d'augmentation des volumes d'intrants de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « la Béquille » Monterfil présenté par la SAS METHA-BEQUILLE – Avis de la Commune

Michel DUAULT, Maire, rappelle aux présents la consultation du public effectuée concernant la demande présentée par la SAS METHA-BEQUILLE en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet d'augmentation des volumes d'intrants de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « La Béquille » sur la Commune de Monterfil.
Une consultation du public a été ouverte du 19 Janvier 2026 au 17 Février 2026 inclus.
Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil municipal doit émettre son avis sur cette demande, qui devra être exprimé pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation.
Le dossier est en cours d'étude à la DDPP.

Monsieur le Maire fait part des observations de la commune de Monterfil formulées sur le registre de consultation du public :

« Dans un premier temps, une réunion a été organisée le 11 février 2026 à Monterfil, en présence des porteurs du projet, des riverains et de moi-même, Michel DUAULT, Maire de Monterfil et des membres du Conseil Municipal.
La commune de Monterfil s'associe aux requêtes exposées et les partage. J'ajoute à cela notre inquiétude concernant l'impact sur la route communale que ce nouveau trafic va induire. Au vu des éléments apportés, je recommande le choix d'un autre site pour accueillir une fosse de digestat. Ce projet devra être éloigné des habitations et inclure un aménagement paysagé et

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260312-202620-DE

également donner une hauteur réelle de dépassement au-dessus du sol, sur ce projet, il est prévu 6 m de hauteur. Lors de la réunion du 11 février 2026, Monsieur MEREL Guillaume nous a indiqué que cette fosse serait creusée, mais ne pouvant indiquer la hauteur réelle du fait qu'une étude de sol n'a pas été faite.

Lors du Conseil Municipal du 12 février 2026, j'ai fait une information sur ce projet et à l'unanimité, le conseil a partagé notre rejet du projet de l'endroit indiqué dans l'enquête publique. Je rappelle qu'il n'y a pas de véto sur le dossier METHA-BÉQUILLE mais seulement sur l'endroit choisi pour la construction de la fosse à digestat ».

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les observations de Monsieur le Maire citées ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 13 Mars 2026

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)

Le Maire,

Michel DUAULT